

RÉNOVEZ VOTRE FAÇADE DANS LE CENTRE-VILLE



OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- ① Sauvegarder le patrimoine et embellir le cadre de vie
- ② Attirer de nouveaux habitants et commerçants
- ③ Redynamiser le centre-bourg

BÉNÉFICIAIRES

Tous les propriétaires d'un bien situé dans le périmètre défini, dont la façade est visible depuis l'espace public, peuvent bénéficier de ce dispositif.

SUBVENTIONS

- € Jusqu'à 30% du montant des travaux HT subventionnés par la Ville d'Aiguillon
- € Jusqu'à 30% du montant des travaux HT subventionnés par la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas

LES SUBVENTIONS SONT PLAFONNÉES À UN MONTANT DE 10 000€ DE TRAVAUX HT ET VERSÉES UNE FOIS LES TRAVAUX RÉALISÉS, CONFORMÉMENT AUX PRÉCONISATIONS ET AU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION.

TRAVAUX ÉLIGIBLES

- ✓ Remise en état des éléments dégradés (encadrement, balcon, volet, gouttière, etc...)
- ✓ Peinture et/ou traitement de la façade
- ✓ Réfection d'un pignon

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

- 

- ## PÉRIMÈTRE DU DISPOSITIF DÉFINI PAR LA VILLE D'AIGUILLON



**VISIONNEZ LA VIDÉO DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SUR LA POLITIQUE DE L'HABITAT**



**CONTACTEZ LE GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
0 805 38 38 47 (appel gratuit)**